

66 S 105, Martinique: Ferris 1876

Pau noy

Le Mans. 18 Janvier 1876

Monsieur le Président
du Conseil Général

le
18
Jan
1876
M

J'ai l'honneur
de vous prier de bien
vouloir faire part à
mes honorables Collègues
des regrets que j'éprouve
de ne pouvoir me
trouver au milieu
d'eux, dans l'Impor-
tante Séance, au

la Martinique, par
la voix de ses repré-
sentants, va élire
un Sénateur.

Ma santé n'est
pas encore rétablie et
il me faut prolonger
de quelques semaines
mon séjour en
France. —

Je vous prie,
Monsieur le Président,
d'exprimer de
ma profonde et

respectueuse consi-
dération.

H. Marouard

Recu no 8.
Dernier

en vauitun
W. G. H. H. H.

MARTINIQUE.

Adrien Lorrain

Lorrain, le 24 février

1876

MAIRIE
du
LORRAIN

N° 45

De l'Etat, par le

J. Smith

Membre le Directeur,

Je comptais me rendre à Fort-
de-France pour les élections qui devaient avoir lieu
dimanche prochain, mais j'ai, depuis deux jours, une
légère indisposition qui me met dans l'impossibilité
de faire le voyage. Je suis forcé de me faire remplacer
par M. Salomon qui a été nommé suppléant.
J'ai l'honneur de vous prier, Monsieur le Directeur
d'avoir la bonté de l'admettre au vote.

Je suis avec respect,

Membre le Directeur,

Votre très humble
et obéissant,
P. Man,
Dampierre

Membre le Directeur de l'Intérieur
Fort de France

N^o 11

CIRCULAIRE AUX ÉLECTEURS SÉNATORIAUX.

MESSIEURS ET CHERS CONCITOYENS,

Engagé par quelques collègues du Conseil général et par l'honorable doyen de la Représentation coloniale à poser ma candidature pour le Sénat, je me présente à vos suffrages.

Quarante-neuf années de service dans l'Administration de la marine, dont dix-neuf dans les positions les plus élevées du service colonial, près de trois années de fonctions électives comme membre et Président du Conseil général, une position supérieure dans l'ordre national de la Légion d'honneur, tels sont mon passé et mon présent que vous voudrez peut-être regarder comme un titre à la haute marque de distinction et de confiance que vous êtes appelés à décerner à un enfant du pays.

Si, en outre, vous désirez avoir de moi une manifestation de principes, une profession de foi, c'est sans hésitation et sans arrière-pensée aucune, que je déclare vouloir être au Sénat ce que réclame de tous les Français le manifeste du Président de la République.

Je crois, en effet, avoir toujours été, comme fonctionnaire public ou comme homme privé, de ceux qui veulent *l'ordre et la paix et travaillent à les maintenir*. Je ne puis donc être d'un autre côté que celui où on appliquera, où l'on pratiquera avec sincérité les lois constitutionnelles de la République telle qu'elle a été acclamée par l'Assemblée nationale le 25 février 1875.

J'ai toujours été et je serai toujours de ceux qui veulent *l'union des hommes qui placent la défense de l'ordre social, le respect des lois, le dévouement à la patrie, la satisfaction de tous les intérêts légitimes au-dessus des souvenirs, des aspirations et des engagements de parti*. J'ajoute que je ne comprends la révision des lois constitutionnelles que comme affermisssement, consolidation de la République.

Sur le terrain de la politique coloniale, mon idéal est l'assimilation des colonies à la mère-patrie, la jouissance entière des institutions de la France, en un mot, la société française telle que l'a faite la Révolution de 1789. Mes aspirations, comme celles de tous les bons citoyens, je pense, sont pour la sanction par la loi constitutionnelle du travail de transformation qui s'accomplit depuis un demi-siècle. Être Français, ayant les mêmes droits et soumis aux mêmes devoirs que nos concitoyens de la métropole, voilà, ce semble, ce que nous devons tous désirer comme le meilleur moyen d'arriver à la paix et à la conciliation, à l'homogénéité, à la solidarité des intérêts, à l'effacement de vieux préjugés qui sont la plaie de nos pays.

En économie politique, je suis partisan de l'autonomie pour les affaires intérieures du pays réglées par une assemblée élective locale. C'est dire que, sous ce rapport, je suis conservateur de l'état de chose existant, sauf la révision qui sera sans doute jugée nécessaire pour l'approprier au régime républicain.

Je ne suis point un homme de parti ou d'opinion extrême, représentant de la Martinique au Sénat, je m'efforcerai de l'être de tous les intérêts de la colonie. A ce titre, je tiens essentiellement à ce que ma nomination soit due uniquement à la sympathie, à la libre volonté des électeurs.

J'ai la prétention d'être un honnête homme, et cette qualité me paraît être au-dessus de toutes les qualifications de parti.

Enfin, pour terminer et me résumer, j'emprunterai les nobles et patriotiques pensées d'un éminent membre de l'Assemblée nationale, M. de Lavergne : « Nous avons tous absolument les mêmes intérêts ; nous « ne sommes divisés que par des passions et des chimères. Apprenons à nous respecter les uns les autres ; « dissipons les fantômes qui nous séparent, et nous jouirons de cette paix profonde, durable, qui seule rend « possibles tous les progrès. »

Crions tous ensemble :

Vive la Patrie calme, unie, puissante!

Vive la Martinique unie et prospère!

Vive la République!

26 février 1876

DESMAZES.



Ministère
de la Marine
et des Colonies

Paris, le 18 mars 1876.

Direction
des Colonies
Bureau



N° du Cabinet

NOTA. Les réponses doivent être adressées au Ministre et porter en marge l'indication ci-dessous.

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint le dossier de l'élection qui a eu lieu, le Dimanche 27 février dernier, pour la nomination d'un Sénateur à la Martinique. Le nombre des électeurs inscrits était de 50; celui des votants a été de 56.

Au 1^{er} tour de scrutin, M^r Desmazes (Gustave Joseph) Commissaire de la marine, en retraite, (Président du conseil général a obtenu la majorité absolue, des suffrages exprimés, soit 36 voix. En conséquence, il a été proclamé Sénateur.

Ainsi que le fait connaître M. le Gouverneur de la Martinique, la Colonie a traversé cette période électorale dans le plus grand calme. Il ne s'est produit aucune protestation ni le moindre incident.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

Le Vice-Amiral Sénateur
Ministre de la Marine et des Colonies.

L. Fournier

A Monsieur le Président du Sénat.

ÉLECTIONS SÉNATORIALES.

(EXÉCUTION DES LOIS DES 24 FÉVRIER ET 2 AOÛT 1875.)



Procès-verbal des opérations du collège électoral réuni, le 27 février 1876, à Fort-de-France, pour élire un sénateur.

(1) Nom et prénoms du président du collège. — Président ou vice-président ou juge le plus ancien.

L'an mil huit cent soixante-seize, le vingt-sept du mois de février, nous ⁽¹⁾ *Joseph Justin Eugène Cabret, Président*

du tribunal de première instance de Fort-de-France, nous sommes rendu dans la salle des délibérations du conseil général, à la direction de l'intérieur, local désigné pour la réunion du collège électoral chargé d'élire le sénateur attribué à la colonie de la Martinique par l'article 2 de la loi constitutionnelle du 24 février 1875.

Les portes de la salle ont été ouvertes à huit heures du matin et les électeurs ont été immédiatement introduits.

Nous avons alors appelé à siéger au bureau, comme étant les deux plus âgés et les deux plus jeunes des électeurs présents, sachant lire et écrire:

M. *Desmares* (*Gustave Joseph*), né le *16 Novembre 1806*
M. *Des Chazes Huyghues* (*Décimus*), né le *9 Mars 1835*
M. *Saroches* (*Jean Nelson Ogard*), né le *14 Mai 1838*
M. *Hrissou* (*Arthur*), né le *1^{er} Mai 1847*

Le bureau, ainsi constitué, a choisi pour secrétaire M. *Binet Pierre Saint allin Jean Baptiste Jules*, électeur.

Les pièces suivantes ont été déposées sur le bureau:

- 1° Le texte de la loi constitutionnelle du 24 février 1875, relative à l'organisation du Sénat;
- 2° Le texte de la loi organique du 2 août 1875 sur l'élection des sénateurs;
- 3° Le règlement d'administration publique du 4 janvier 1876, fixant le mode de paiement de l'indemnité de déplacement allouée aux délégués des conseils municipaux, ainsi qu'un exemplaire du tableau des distances;
- 4° Le texte de la loi du 30 décembre 1875 fixant l'époque des élections sénatoriales;
- 5° Le texte des décrets organique et réglementaire du 2 février 1852;
- 6° La circulaire ministérielle du 19 janvier 1876;
- 7° Le tableau indiquant les résultats de l'élection des délégués et des suppléants dressé en exécution de l'article 6 de la loi du 2 août 1875;
- 8° La liste des électeurs sénatoriaux par ordre alphabétique, dressée en exécution de l'article 9 de la même loi.

Le président du collège, après avoir rappelé que la réunion a pour objet l'élection d'un sénateur, a déclaré le scrutin ouvert.

Le président avait préalablement ouvert la boîte de scrutin et, après avoir constaté, en présence des électeurs, qu'elle ne renfermait aucun bulletin, il avait remis une des clefs au plus âgé des scrutateurs et gardé l'autre.

Tous les électeurs ont apporté leurs bulletins préparés en dehors de la salle du vote.

Ils l'ont remis fermé au président, qui, après s'être assuré qu'il n'en contenait pas d'autre, l'a déposé dans l'urne.

Un des scrutateurs a constaté le vote de l'électeur sur la lettre de convocation que celui-ci lui a remise, soit au moyen d'une signature, soit au moyen de la déchirure d'un des coins de la lettre ⁽¹⁾.

(1) La constatation des votes pour les délégués et les suppléants doit toujours avoir lieu par une signature apposée au recto de la lettre de convocation.

Deux autres scrutateurs ont tenu les listes d'émargements qui avaient été mises, en double, à la disposition des bureaux de section.

Le bureau n'a admis à prendre part au scrutin que les électeurs portés sur la liste; lorsqu'un suppléant qui n'était pas personnellement inscrit s'est présenté, le bureau a décidé s'il devait être admis au lieu et place du délégué. Le nom du suppléant a, dans ce cas, été ajouté sur la liste en regard du nom du délégué, avec mention de la décision du bureau.

Trois membres au moins ont toujours été présents au bureau.

Le scrutin a été clos à midi.

Les membres du bureau, après avoir arrêté les listes d'émargements et y avoir constaté en toutes lettres le nombre des votants, ont ouvert la boîte du scrutin et compté les bulletins, en comparant le nombre de ces bulletins avec celui des émargements.

Cette vérification a donné les résultats suivants :

Nombre des votants d'après la liste d'émargement.....	45
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne.....	45
Nombre de bulletins. { en plus.....	"
{ en moins.....	"

Les bulletins contenus dans la boîte ont été ensuite repris par le bureau qui en a opéré le dépouillement de la manière suivante :

Un des scrutateurs a ouvert les bulletins et, après en avoir lu le contenu à haute voix, l'a passé à un de ses collègues. Deux autres scrutateurs ont inscrit simultanément les suffrages obtenus par les candidats sur des feuilles préparées à l'avance.

Les membres du bureau ont surveillé l'opération sous les yeux des électeurs, les tables ayant été disposées de façon à ce que ceux-ci puissent circuler alentour.

Les bulletins nuls ou douteux n'ont pas été compris dans le dépouillement. Ils ont été réservés pour être soumis à la décision du bureau.

Résultats du dépouillement.

NOMBRE DE BULLETTINS remis au bureau.	NOMBRE DE BULLETTINS comptés dans le dépouillement.	NOMBRE DE BULLETTINS réservés à la décision du bureau.	NOMBRE DE SUFFRAGES ATTRIBUÉS A					M.	M.	M.	M.	M.
			M. Desmarest	M. H. U. D.	M. de Guignon	M. Renard	N. bulletins blancs					
45	45	0	36	5	2	1	1					
Totaux												

Les listes de pointage ont été arrêtées et signées par le président et les scrutateurs.

Le président du collège a fait brûler les bulletins non contestés après avoir publiquement constaté que l'attribution de ces bulletins ne donnait lieu à aucune réclamation.

Le bureau a ensuite statué sur les bulletins réservés et a arrêté ainsi qu'il suit le résultat du scrutin :

Nombre d'électeurs inscrits..... 50.
 Nombre de votants constaté par les feuilles d'émargements..... 45.
 Nombre de bulletins trouvés dans l'urne..... 45.

Calcul de la majorité absolue.

Nombre de votants ⁽¹⁾..... 45
 A déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans
 lesquels les votants se sont fait connaître ⁽²⁾..... 1

 Reste pour le chiffre des suffrages exprimés..... 44
 Majorité absolue ⁽³⁾..... 23.

(1) Si le nombre des bulletins trouvés dans l'urne ne correspond pas exactement à celui des émargements, il faut prendre comme chiffre des votants le plus petit nombre.

(2) Ces bulletins doivent être parafés et annexés.

(3) Lorsque le chiffre des suffrages est impair, la majorité est la moitié plus un du nombre pair immédiatement inférieur.

(4) Classer les candidats dans l'ordre décroissant des suffrages obtenus.

Ont obtenu ⁽⁴⁾

NOMS ET PRÉNOMS DES CANDIDATS.	NOMBRE DE SUFFRAGES.	
	EN LETTRES.	EN CHIFFRES.
M. <i>Sermates Gustave</i>	<i>Creute six</i>	<i>36</i>
M. <i>Abuc</i>	<i>cinq</i>	<i>5</i>
M. <i>de Gueydon</i>	<i>deux</i>	<i>2</i>
M. <i>Renard</i>	<i>une</i>	<i>1</i>
M.		
M.		
M.		
M.		
M.		
M.		
M.		
M.		
M.		
M.		
M.		
M.		
M.		
M.		
Bulletins non ⁽⁵⁾ <i>blanc</i>	<i>un</i>	<i>1.</i>

(5) En indiquer la nature et les annexer parafés.

Si, au contraire, l'élection est terminée au premier tour, tout ce qui suit jusqu'à la clôture du procès-verbal (page 8) devra être supprimé.

(6) Formule à modifier si aucun des candidats n'obtient au premier tour le nombre de voix nécessaire pour être élu.

M ⁽⁶⁾ *Sermates Gustave*
 ayant obtenu un nombre de voix égal au quart des électeurs inscrits et à la majorité absolue a été proclamé sénateur.

Observations, réclamations et décisions diverses du bureau.

Neant

Le président a ensuite annoncé que la séance serait reprise à deux heures, et qu'il serait procédé à un second tour de scrutin pour l'élection d'un sénateur.

Lecture de cette partie du procès-verbal a été donnée à l'Assemblée qui s'est séparée à heures.

Le Président,

Le Secrétaire

Les Membres du bureau,

2^e TOUR DE SCRUTIN.

Le même jour, à deux heures, l'Assemblée des électeurs s'est réunie pour la suite des opérations. Le bureau du collège est resté constitué comme il a été dit ci-dessus ⁽¹⁾

(1) Si un ou plusieurs des membres du bureau avaient été remplacés, il en serait fait mention ici.

Le scrutin est resté ouvert jusqu'à quatre heures.

La réception des votes et le dépouillement ont été effectués de la même manière et ont donné les résultats suivants:

Recensement des bulletins trouvés dans l'urne.

Nombre de votants d'après la liste d'émargement.....

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne.....

Nombre de bulletins. . { en plus.....
 { en moins.....

(1) Formule à modifier si aucun des candidats n'obtient au second tour le nombre de voix nécessaire pour être élu.

Si, au contraire, l'élection est terminée au second tour, ce qui suit, jusqu'à la clôture du procès-verbal (page 8), devra être supprimé.

M.⁽¹⁾

ayant obtenu un nombre de voix égal au quart des électeurs inscrits et à la majorité absolue a été proclamé sénateur.

Observations, réclamations et décisions diverses du bureau.

Le président a ensuite annoncé que la séance serait reprise à six heures et qu'il serait procédé à un troisième tour de scrutin pour l'élection d'un sénateur.

Lecture de cette partie du procès-verbal a été donnée à l'Assemblée, qui s'est séparée à heures.

Le Président,

Le Secrétaire,

Les Membres du bureau,

3^e TOUR DE SCRUTIN

Le même jour, à six heures du soir, l'Assemblée des électeurs s'est réunie pour terminer les opérations.

Le bureau du collège est resté constitué comme il a été dit ci-dessus ⁽²⁾

(2) Si un ou plusieurs des membres du bureau avaient été remplacés, il en serait fait mention ici.

Le scrutin est resté ouvert jusqu'à huit heures.

La réception des votes et le dépouillement ont été effectués de la même manière et ont donné les résultats suivants :

Recensement des bulletins trouvés dans l'urne.

Nombre de votants d'après la liste d'émargement.....
 Nombre de bulletins trouvés dans l'urne.....
 Nombre de bulletins. { en plus.....
 { en moins.....

Résultats du dépouillement.

	NOMBRE DE BULLETTINS remis au bureau.	NOMBRE DE BULLETTINS comptés dans le dépouillement.	NOMBRE DE BULLETTINS réservés à la décision du bureau.	NOMBRE DE SUFFRAGES ATTRIBUÉS A																
				M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.							
Totaux																				

Recensement général fait par le bureau du collège après le jugement des bulletins réservés.

Nombre d'électeurs inscrits.....
 Nombre de votants constaté par les feuilles d'émargements.....
 Nombre de bulletins trouvés dans l'urne.....

Ont obtenu :

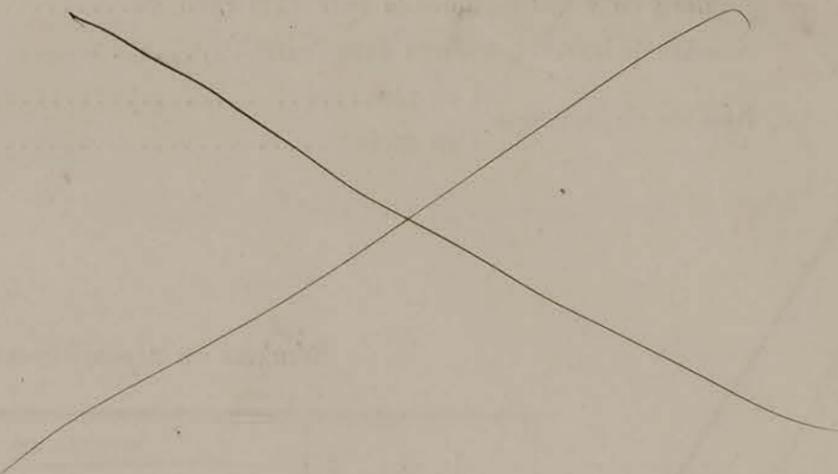
NOMS ET PRÉNOMS DES CANDIDATS (1).	NOMBRE DE SUFFRAGES.	
	EN LETTRES.	EN CHIFFRES.
M.		
M.		
M.		
M.		
M.		
M.		
M.		
M.		
M.		
M.		
M.		
Bulletins nuls (2).....		

(1) Classer les candidats dans l'ordre décroissant des suffrages obtenus.

(2) En indiquer la nature et les annexer parafés.

(3) En cas d'égalité de suffrages au troisième tour, la préférence est déterminée par l'âge. — La formule devrait, en ce cas, être modifiée.

M (3)
 ayant obtenu la pluralité des voix, a été proclamé sénateur.



CLOTURE DU PROCÈS-VERBAL.

L'opération terminée, le présent procès-verbal a été clos à *deux heures* après avoir été rédigé en double exemplaire. *et signé après lecture*

Le bureau y a annexé:

Sous le n° 1, le tableau des résultats de l'élection des délégués dressé en exécution de l'article 6 de la loi du 2 août 1875.

Sous le n° 2, la liste électorale dressée en exécution de l'article 9 de la même loi.

Sous le n° 3, la liste d'émargements en double exemplaire, afin que l'un de ces doubles puisse rester déposé avec le duplicata du procès-verbal au secrétariat de la direction de l'intérieur.

Sous les n°s *4 et 5*, les feuilles de pointage.

Sous les n°s *6 à*, ~~les bulletins nuls ou douteux~~ dont le détail suit: *6 bulletins blancs*

- ~~Bulletins blancs~~.....
- Bulletins ne contenant pas une désignation suffisante.....
- Bulletins dans lesquels les votants se sont fait connaître.....
- Bulletins sur papier non blanc.....
- Bulletins portant des signes extérieurs.....
- Bulletins divers.....

Enfin, sous les n°s *7 et 8*, les ~~réclamations~~ pièces diverses dont le bureau a décidé l'annexion et dont le détail suit:

1° Lettre de M. Harouard

2° L^e de M. Plimphile

En pays, quatre, cinq six et sept rayés, nulle.

Le Président,

Les Membres du bureau,

Le Secrétaire,

Lequin Calan

J. Binets

Demmard

du Etage

W. de Laroc

DÉPARTEMENT

(Exécution de la loi du 2 août 1875.)

d



LISTE DES ÉLECTEURS SÉNATORIAUX

PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE,

DRESSÉE EN EXÉCUTION DE L'ARTICLE 9 DE LA LOI.

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuelle- ment à les remplacer.	OBSERVATIONS.
1	Augustine dit Joé Desir (ajax)	Délégué de la C ^{me} du S ^t Esprit	Bance (Oscar)	
2	Artur du Plessis (Henry)	— id —	Robert Belus (Lucien)	
3	Beigne (Charles)	Conseiller Général		
4	Binet (Jules)	— id —		
5	Boudet	— id —		
6	Bourdillon (Francis)	Délégué de la C ^{me} de S ^t Pierre	Salung S ^t Léger	
7	Bourrouet (Auguste)	Conseiller Général		
8	Boye (Alexandre)	délégué de la C ^{me} de Fort de France	Philippe Chery dit Chérius	
9	Bridin (Louis Garçon)	— id —	Rivière Salce Godinoau Bonin	
10	Cadeau (Beauharnais)	— id —	Ducas de Montaigne (Adrien)	
11	Cheneaux (Gustave)	Conseiller Général		
12	Clarius Marius	— id —		
13	Comairas (Emile)	— id —		
14	Des Hayes Hugghues Decius	Délégué de la C ^{me} de S ^t Luc	Dupont (Jules)	
15	Desmazes (Gustave)	Conseiller Général		
16	Desroses fils.	Délégué de la C ^{me} de la Baie Sainte	Descayes (Emile)	
17	Dufail (Achille)	Conseiller Général		
18	Duquernay (Emilien)	— id —		
19	Duquernay (Jules)	— id —		
20	Duquernay (Valcourt)	Délégué de la C ^{me} du Marin	S ^t Cyr (Charles)	

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuelle- ment à les remplacer.	OBSERVATIONS.
21.	Godissard (François)	Député.		
22.	Harouard (Charles)	Conseiller Général		
23.	Hébert Suffrin.	délégué de la C ^{me} du Samourin	Ernest André	
24.	Husson (Arthur)	Conseiller Général.		
25.	Laroche (Edgard)	— id —		
26.	Lesade Remy	— id —		
27.	Lubin (Gustave)	— id —		
28.	Lubin (Chéodore)	délégué de la C ^{me} du François	Descriviers (Jules)	
29.	Martial (Alexandre)	— id — aussi d'Arlets	Larcher D'Arville.	
30.	Martineau (Numa)	Conseiller Général		
31.	Michelin (Araste)	délégué de la C ^{me} de S ^{te} Anne	Monique (Lucien)	
32.	Monnerville (Pierre)	— id — de Case Pilote	Salomon Amélius	
33.	Ninet Félix	Conseiller Général.		
34.	Nollet (Alexandre)	— id —		
35.	Pamphile Michel	délégué de la C ^{me} du Lorrain	Salomon Jean.	
36.	Peu Duvallon	— id — Fauchin	Modeste Alphonse	
37.	Peux (Gustave)	Conseiller Général.		
38.	Pinville Adalgis.	délégué de la C ^{me} des Crois Îlets	Montous Gaston	
39.	Pomponne (Horatius)	— id — Rivière Pilote	Montel Montet	
40.	Rosemond Louis.	— id — Carbes.	Jean Charles.	
41.	Rosier Pantaléon	— id — S ^{te} Marie	Jean Bart.	
42.	S ^{te} Yves Philinte	Conseiller Général		
43.	Sarotte Montabel	délégué de la C ^{me} de la Crimée	Pluvial (L.C.)	
44.	Schaelcher (Victor)	Député.		
45.	Semir (Charles)	Suppléant du délégué du Diamant	"	En remplacement du délégué titulaire dont l'élection a été annulée.

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuelle- ment à les remplacer.	OBSERVATIONS.
46.	Ligougue Patouche (Fidèle)	délégué de la C ^{ne} du Prêcheur	Cb. Remy	
47.	Chaly (Dorothée)	— id — du Gros Morne	Meric (alfred)	
48.	Eugène Léniré	— id — Maouta	Philémon Barichal.	
49.	Chore (Joseph de)	Conseiller Général		
50.	Verdet (Alexandre)	— id —		

ÉLECTIONS SÉNATORIALES.

(EXÉCUTION DE LA LOI DU 2 AOÛT 1875.)

TABLEAU

INDIQUANT LES RÉSULTATS DE L'ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS ET DES SUPPLÉANTS,
DRESSÉ EN EXÉCUTION DE L'ARTICLE 6 DE LA LOI.

NOMS DES COMMUNES. (CLASSER LES COMMUNES par arrondissement et par canton.)	NOM DU DÉLÉGUÉ.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si le délégué a accepté ou refusé.	NOM DU SUPPLÉANT.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si le suppléant a accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
Arrondissement de Fort-de-France	Fort-de-France	Boye Alexandre	accepté	Philippe Théry dit Thérinus	accepté
	Lamentin	Hébert Siffrein Augustin, dit Joe	accepté	Ernest André	accepté
	St-Esprit	Désir Ajax	accepté	Oscar Baner	accepté
	Ducos	Cadeau Beauharnais	accepté	Adrien de Montaigne	accepté
	François	Lubin Théodore	accepté	Desrosiers Jules	accepté
	Rivière-Salée	Bridin Louis Carcan	accepté	Bonin Godineau	accepté
	Diamant	Lecamus Augustin	accepté <i>élection nulle</i>	Charles Témir	accepté
	Anse-d'Arlets	Martial Alexandre	accepté	Deterville Larcher	accepté
	St-Luce	DesEtages Hyppolite	accepté	Dupont Jules	accepté <i>élection nulle</i>
	Croix-Flets	Pinville (Adalgis)	accepté	Montout (Gaston)	accepté
	Marin	Duquesnay (Valcour)	accepté	Charles St-Cyr	accepté
	Vaudin	Peu Duvalon	accepté	Alphonse Modeste	accepté <i>élection nulle</i>
	Rivière-Pilote	Pomponne (Horatius)	accepté	Montet Montet	accepté
	St-Anne	Adraste Michelin	accepté	L. Monique	accepté
	Arrondissement de St-Pierre	St-Pierre	François Bourdillon	accepté	J. Léger Lalung
Carbet		Louis Rosemond	accepté	Béan Charles	accepté
Cas. Pilote		Pierre Monnerville	accepté	Amélius Salomon	accepté
Prêcheur		Ligoune de Latouche	accepté	Ch. Remy	accepté
Bass. Pointe		Desroses fils	accepté	E. Descayes	accepté
Macouba	Théobal Désiré	accepté	Philémar Marichal	accepté	
Lorrain	Pamphile Michel	accepté	Salomon Béan	accepté	



Suite de l'arrondissement de St. Denis

NOMS DES COMMUNES. (CLASSER LES COMMUNES par arrondissement et par canton.)	NOM DU DÉLÉGUÉ.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si le délégué a accepté ou refusé.	NOM DU SUPPLÉANT.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si le suppléant a accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
Trinité	Montabel Larotte	accepté	F. Plinville	accepté	
Gros Mare	D. Thaly	accepté	A. Mérie	accepté	
St. Marie	Pantaliôn Rossier	accepté	Jean Bart	accepté	
Robert	Arthur du Plessis	accepté	L. Belus	accepté	



Pice n°3 - primata

MODÈLE N° 7.

Colonie
DÉPARTEMENT

de la Martinique

ANNEXE

à la circulaire du 5 janvier 1876.



ÉLECTIONS SÉNATORIALES.

(Exécution de la loi du 2 août 1875.)

LISTE D'ÉMARGEMENT

DU _____^e BUREAU DE VOTE.

(N^{os} 1 à 50 DE LA LISTE GÉNÉRALE.)

On inscrira sur les listes d'émargement les électeurs portés sur la liste alphabétique publiée le 23 janvier et dans le même ordre, sans tenir compte des changements qui auraient pu survenir par suite soit de décès, soit d'annulation d'élections de délégués ou de substitution de suppléants aux délégués.

On aura soin seulement d'inscrire les nouveaux électeurs dans la 3^e colonne, *en regard du nom du délégué qu'ils remplacent*, et de mentionner la cause de cette substitution dans la colonne d'observations.

La troisième colonne restera par conséquent vide lorsque le délégué devra voter : elle ne sera remplie que si un autre électeur doit voter à sa place.

La Préfecture tiendra compte, jusqu'au dernier jour, des modifications à apporter à la liste d'émargement. Le bureau électoral, de son côté, remplira la 3^e colonne au fur et à mesure qu'il admettra des suppléants à voter aux lieu et place des délégués.

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
1	Augustine dit Goe Desir Ajax Délégué de la com. du Sibyrat	Bance Oscar.	<i>[Signature]</i>			
2	Artur du Plessis Henry Délégué du Conf. M. de Robert	Belus Lucien.	<i>[Signature]</i>			
3	Beigne, Charles Conseiller Général.					
4	Binet Jules Conseiller Général.		<i>[Signature]</i>			
5	Boudet. Conseiller Général.		<i>[Signature]</i>			
6	Bourdillon, Francis Délégué du Conf. M. de l'Isère	Galung S. Leger	<i>[Signature]</i>			
7	Bourrouet, Auguste Conseiller Général.		<i>[Signature]</i>			
8	Boye, Alexandre Délégué du Conf. M. de Fontefrome	Philippe Chory dit Chérius.	<i>[Signature]</i>			
9	Bridin Louis Garçon Délégué du Conf. M. de la Rivière d'Alpe	Godineau Bonin.	<i>[Signature]</i>			
10	Cadeau Beauharnais Délégué du Conf. M. de Duros	de Montaigne Adrien.	<i>[Signature]</i>			
11	Cheneaux, Gustave Conseiller Général.		<i>[Signature]</i>			
12	Clavius Marius Conseiller Général.		<i>[Signature]</i>			

absent.



NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
13	Comairas Emile Conseiller Général.		<i>[Signature]</i>			
14	Des Etages Huyghues Désiré Délégué du Conj. N° 1 de St Pierre	Dupont Jules	<i>[Signature]</i>			
15	Desmazes Gustave Conseiller Général.		<i>[Signature]</i>			
16	Desroses fils. Délégué du Conj. N° 1 de la Pointe	Descayes, Emile	<i>[Signature]</i>			
17	Dufail Achille Conseiller Général.		<i>[Signature]</i>			
18	Duquesnay Emile Conseiller Général.		—			absent de la Colonie
19	Duquesnay Jules Conseiller Général.		<i>[Signature]</i>			
20	Duquesnay Falcourt Délégué du Conj. N° 1 de St Pierre	S ^t Cyr Charles	<i>[Signature]</i>			
21	Godissard François Député		<i>[Signature]</i>			
22	Harouard Charles Conseiller Général.		—			absent de la Colonie. (Excursi.)
23	Hébert Suffrin. Délégué du Conj. N° 1 de St Pierre	Ernest André Charles Maurice	<i>[Signature]</i>			
24	Huson Arthur Conseiller Général.		<i>[Signature]</i>			
25	Laroche Edgard Conseiller Général.		<i>[Signature]</i>			
26	Lesade Romy Conseiller Général.		<i>[Signature]</i>			

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
27.	Subin Gustave Conseiller Général.		<i>[Signature]</i>			
28.	Subin Théodore Délégué du Conf. M ^o du François	Desriviers Jules.	<i>[Signature]</i>			
29.	Martial Alexandre Délégué du Conf. M ^o des Anses & Carles	Larcher Pétroville	<i>[Signature]</i>			
30.	Martineau Numa Conseiller Général.		<i>[Signature]</i>			
31.	Michelin Adraste Délégué du Conf. M ^o de St Anne	Monique Lucien.	<i>[Signature]</i>			
32.	Monnerville Pierre Délégué du Conf. M ^o de Case Pilote	Salomon Amélie.	<i>[Signature]</i>			
33.	Ninet Félix Conseiller Général.		<i>[Signature]</i>			
34.	Nollet, Alexandre Conseiller Général.		<i>[Signature]</i>			
35.	Pamphile Michel Délégué du Conf. M^o du Terrain	Salomon Jean	<i>[Signature]</i>	^{Supp^o}		Locus du Délégué voté au Supp ^o ?
36.	Peu. Duvallon. Délégué du Conf. M ^o du Vaclier	Modeste Alphonse	<i>[Signature]</i>			
37.	Peux, Gustave Conseiller Général.		<i>[Signature]</i>			
38.	Pirville Adalgis Délégué du Conf. M ^o des Bois & Lacs	Montout Gaston.	<i>[Signature]</i>			

Supp^o

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
39.	Pomponne Horatius Délégué du Conf. M ^{al} de la Rivière Pélote	Montel Montet	<i>Juz</i>			
40.	Rosemond Louis Délégué du Conf. M ^{al} du Carbet	Jean Charles	<i>Juz</i>			
41.	Rosier Pantaléon Délégué du Conf. M ^{al} de St Marie	Jean Bart.	<i>Juz</i>			
42.	St Yves Philinte Conseiller Général.		<i>Juz</i>			
43.	Sarotte Montabel Délégué du Conf. M ^{al} de la Trinité	Pinval (L. C.)	<i>Juz</i>			
44.	Schalcher Victor Député.		=			en France.
45.	Semir Charles	Suppléant du Délégué du Diamant.	<i>Juz</i>			En remplacement du délégué titulaire, dont l'élection a été annulée.
46.	Sigoune Latouche Frédéric Délégué du Conf. M ^{al} du Pêcheur	Ch. Remy	<i>Juz</i>			
47.	Chaly Posithie Délégué du Conf. M ^{al} du Gros-Morne	Méric Alfred	<i>Juz</i>			
48.	Cheobald Desiré Délégué du Conf. M ^{al} du Macouba	Philemon Marichal	<i>Juz</i>			
49.	Choré Joseph de Conseiller Général.		<i>Juz</i>			
50.	Verdet, Alexandre Conseiller Général.					

ARRÊTÉ la présente liste d'émargement à *cinquante* électeurs.

A *Fort de France*, le *23 février* 1876.

~~Le Préfet,~~
Le Directeur de l'Intérieur,
Le^{tr} de M. de

ARRÊTÉ la présente liste au nombre de *quarante cinq* émargements pour le 1^{er} tour de scrutin.

_____ le 2^e idem.
_____ le 3^e idem.

Le Président du bureau de vote,

Les Scrutateurs,

Leguier
Calber

Dumare
Du Clos *M. de* *Leguier* *Lauré*

Le Secrétaire
J. Bonis

Arthur Roussin

n° 9

Double

Colonie de la Martinique

Circonscription Unique

Comprenant deux Arrondissements

Les Cantons de : Fort de France, Lamentin, Saint Esprit, ~~Andes et Arlets~~ Marin, Fort et Mouillage Basse-Pointe, Trinité.



Sénateur: M.

Elu le 27 Février 1876.

(1^{er} Tour de Scrutin)

Nombre des électeurs inscrits dans la Circonscription.....	50.
Nombre des Votants.....	45.
Nombre des Suffrages exprimés.....	44.

Nom: Desmazes.

Prénoms: Gustave Joseph.

Qualification, Profession, &^a: Ancien Commissaire général de la Marine, en retraite.

Date de la naissance: 16 novembre 1806.

Nombre des Suffrages Obtenus: 36.

N. 10

Colonie de la Martinique

Circonscription Unique

Comprenant deux Arrondissements

Les Cantons de: Fort de France, Lamentin,
Saint Esprit, Anses ^{de} Arlets, Marin, Fort et Mouillage,
Basse Pointe, Brinité.

Sénateur: Un.
Elu le 27 Février 1876.

(1^{er} Tour de scrutin.)

Nombre des électeurs inscrits dans la Circonscription.	50.
Nombre des Votants	45.
Nombre des Suffrages exprimés	44.

Nom: Desmazes.

Prénoms: Gustave-Joseph.

Qualification, Profession &^a: Ancien Commissaire général de la Marine, en retraite.

Date de la naissance: 16 Novembre 1806.

Nombre de Suffrages obtenus: 36.

Bulletin.

Pica no 6

Le Président -

Benjamin Calley
~~Benjamin Calley~~

his secretaries

Desmays

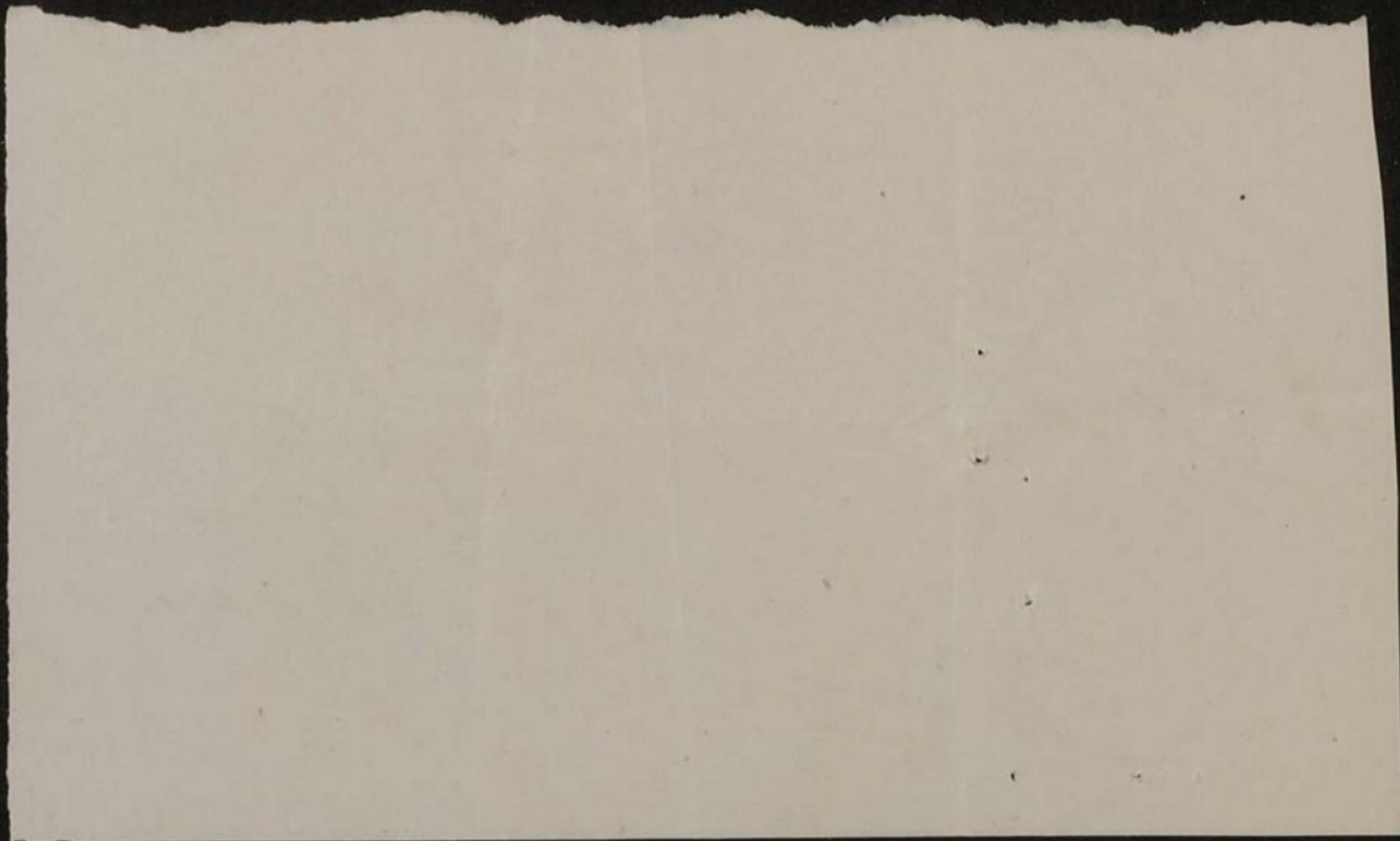
Edgar Hoover

du Etage Kuyshof

Le Secrétaire

J. Smith

Edgar Hoover



Martinique.



7-11
Archives

Carton 8-11

Archives
du Sénat

Élections de 1876

Procès verbal des opérations.

Liste des électeurs sénatoriaux

Tableau indiquant les résultats de l'élection des délégués.

Liste d'emargement - Bureau

1 feuille de dépouillement de scrutin

Lettre du Ministre de la Marine.

circulaire aux électeurs